

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**CARBON BLANC - Aménagement de l'avenue Victor Hugo entre la rue Austin Conte (RD911) et le n°21 de l'avenue Victor Hugo - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols - Approbation - Autorisation - Dispense**

Monsieur CARTI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de l'opération consiste, dans le cadre de la programmation figurant au PPI, à aménager, sur la commune de Carbon Blanc, l'avenue Victor Hugo entre la rue Austin Conte (RD911) et le n°21 de l'avenue Victor Hugo.

Le projet consiste à concilier le rôle d'itinéraire intercommunal de cette voie avec les fonctions urbaines existantes, en s'attachant à en améliorer la sécurité.

Eu égard au Plan des Déplacements Urbains, l'aménagement projeté permettra d'une part de marquer l'entrée de l'agglomération et, d'autre part d'améliorer la sécurité en réduisant la vitesse des véhicules et le partage de l'espace public pour chaque type d'usagers.

Pour ce faire, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les aménagements suivants :

- création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre l'avenue Victor Hugo et la rue Austin Conte (RD911),
- aménagement de l'avenue Victor Hugo entre la rue Austin Conte et le n°21 de l'avenue Victor Hugo, en favorisant et sécurisant le cheminement des piétons,
- création d'une voie spécifique de tourne à gauche de l'avenue Victor Hugo vers la rue Jean Jaurès, afin d'améliorer la visibilité au droit de ce carrefour.

Le projet se développe sur un linéaire de 230 mètres environ.

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises supplémentaires sur les propriétés riveraines. Certaines acquisitions foncières ne pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique devient nécessaire.

Afin de mettre le Plan d'Occupation des Sols en compatibilité avec le projet, il est indispensable, par application de l'article L 123.16 du Code de l'Urbanisme, que l'Enquête

Publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.O.S. qui en est la conséquence.

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé sommairement à :

1 100 000 euros TTC ± 20 %  
(acquisitions foncières, travaux de voirie, mesures compensatoires)  
Valeur février 2005

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Président :
  - à requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique et la mise en compatibilité du P.O.S.
  - à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération.
  - à acquérir les immeubles, droits réels immobiliers et droits mobiliers nécessaires, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit par voie d'expropriation.
  - à demander, dans la mesure où des immeubles bâtis expropriés seraient soumis au statut de la copropriété et conformément aux dispositions de l'article L11-5-1 du Code de l'Expropriation, que la Déclaration d'Utilité Publique à intervenir prévoit que les emprises expropriées seront retirées de la propriété initiale.
  - à procéder à la saisine de la juridiction de l'expropriation et à faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté urbaine de Bordeaux devant toute juridiction compétente.
  - à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.
- Dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révèleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant aux biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 622,45 euros pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions du décret 87-738 du 03 septembre 1987.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 OCTOBRE 2005

M. ALAIN DAVID

